

## **Cortébert**

### **Informations du Conseil municipal**

#### **Vadec**

L'entreprise Vadec a informé de la baisse du tarif de l'incinération à 165 francs la tonne, soit 5 francs de moins que le tarif précédent. Le nouveau prix est applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **Bourgeoisie**

Le Conseil municipal rencontrera le Conseil de la Bourgeoisie le 21 mars prochain pour un échange de vue traditionnel entre les deux communes. Ces échanges fructueux sont l'occasion de cultiver les liens entre les deux collectivités, qui sont d'une grande importance pour la bonne marche des affaires respectives.

#### **Représentations**

Eva Bühler se rendra le 6 avril à une séance de réseautage des femmes d'exécutifs. Fabrice Riat se rendra le 24 mars à l'assemblée de Vadec SA.

#### **Participation aux élections**

L'association Jb.B lance des actions pour remonter la participation aux élections, en particulier pour les élections fédérales de 2023. Un premier test est prévu pour les élections cantonales du 27 mars. Les communes sont donc appelées à faire un suivi de la participation par correspondance. Un flyer sera distribué et l'appel est d'ores et déjà lancé pour que chacun/e prenne la peine de participer aux élections au Conseil du Jura bernois, au Grand Conseil et au Conseil-exécutif. Le matériel de vote a été distribué cette semaine et le moment est donc venu de s'exprimer !

#### **Respect SVP !**

De nombreuses et nombreux propriétaires de chiens laissent leur compagnon en liberté sur le terrain de football derrière la Place rouge. Les déjections y restent malheureusement très souvent, souillant l'herbe dans laquelle petits et grands jouent ensuite. Un appel est lancé au respect de cet espace public. Le Conseil municipal ne souhaite pas devoir sévir avec des mesures de nature policière ou imposer des restrictions.

#### **Cassons combustibles, attention aux abus**

Lors de la tournée des déchets encombrants combustibles (cassons) le 2 mars, beaucoup d'abus ont été constatés dans les rues. Nous rappelons que cette tournée est principalement prévue pour les meubles en bois, objets du quotidien combustibles de taille excessive pour les sacs taxés et plastiques agricoles. Elle n'est en particulier pas destinée à évacuer les déchets de chantier, qui sont à amener chez Celtor SA. Le mémento des déchets distribué récemment est très clair à ce sujet. Les contrevenants, s'ils sont identifiés avec certitude, sont passibles d'amende. Merci de respecter les règles du jeu !



**Photo : Les déchets de chantier n'ont rien à faire au bord des routes**